



COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-LOIRE CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, le vingt-six octobre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

. Etaient présents : HECQUET Jacky, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Christiane, MARTINET Nicolas, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial,

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : BRETON Nelly représenté par DESCHAMPS Céline, DELSARTE Séverine représentée par MARTINET Nicolas, CHAILLOUX Marie-Laure représentée par SIGNORET Yannis, LAURENT Martine représentée par LECLERCQ Marie-Christine, JACQUIER Hervé représenté par HECQUET Jacky, COZETTE Laetitia représentée par GUEROT Jean-Marc.

Absents : BITON Kévin

Madame DESCHAMPS Céline a été désignée secrétaire de séance

Date de la convocation	
21 octobre 2023	
Date d'affichage	
23 octobre 2023	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	12
Votants	18

Objet : Finances – rachat véhicule communal

Par délibération n°2023-032 en date du 05 juillet 2023, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé à l'unanimité la cession du véhicule communal « Renault Mascott, immatriculé DQ-521-YC » pour un montant de 10 000 € à la société Guillot Jardins Déco.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le contrôle technique imposé par la réglementation lors d'une vente d'un véhicule d'occasion n'a pas été effectué en bonne et due forme.

De ce fait, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal le rachat de ce véhicule par la commune de Beaulieu-sur-Loire à l'entreprise Guillot Jardins Déco pour la somme identique de 10 000 €.

Cette acquisition est imputée au compte 2182 – Matériel de Transport et fera l'objet d'une entrée dans l'inventaire. Des frais éventuels divers seront imputés au compte 678 - Autres charges exceptionnelles.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité :

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à acquérir le véhicule « Renault Mascott, immatriculé DQ-521-YC auprès de la société Guillot Jardins Déco pour la somme de 10 000 €.

La secrétaire de séance,
Céline DESCHAMPS

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jacky HECQUET

